

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2018
DELIBERATION N° 55

L'an deux mil dix huit, le dix huit octobre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. NEYS, UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN DOLHAGARAY, M. AGUERRE, Mme JUZAN, M. ESMIEU, Mme LANGLOIS (jusqu'à 20h30), MM. SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE, MEYZENC, M. ESCAPIL-INCHAUSPE, Mme TAIEB (jusqu'à 19h30), M. LAIGUILLON, Mmes CANDILLIER (à partir de 17h50), BENSOUSSAN, M. DAUBISSE, Mme LARRE, M. MASSONDE, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Le Maire

Absents représentés par pouvoir :

Mme LANGLOIS à M. ESMIEU (à partir de 20h30), Mme CANDILLIER par M. ARCOUET (jusqu'à 17h50), Mme TAIEB par M. MASSONDE (à partir de 19h30), Mme BELBARAKA par M. DAUBISSE, M. BOUTONNET par M. LAIGUILLON, Mme PICARD-FELICES par Mme CAPDEVIELLE.

Secrétaire :

Mme BENSOUSSAN

Entendu le rapport de M. Salducci

OBJET : COOPERATION INTERCOMMUNALE – Syndicat intercommunal pour la gestion du centre Txakurrak – Modification des statuts.

Compte tenu de l'adhésion de la Ville d'Ustaritz au syndicat intercommunal pour la gestion du centre Txakurrak (capture et récupération des animaux errants et abandonnés, gestion de la fourrière intercommunale et des établissements d'accueil et de garde), il y a lieu de modifier l'article 1 des statuts de ce syndicat, qui énumère les collectivités parties prenantes.

Conformément à l'article L.5211-18 du code général des collectivités territoriales, chaque commune membre du syndicat doit se prononcer sur la modification envisagée.

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver l'adhésion de la Ville d'Ustaritz et la modification des statuts qui en découle, telle qu'adoptée par le conseil syndical du syndicat pour la gestion du centre Txakurrak dans sa séance du 11 septembre 2018, nouvellement rédigé dans les termes suivants :

« En application des dispositions des articles L 5211-1 et suivants et L 5212-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, il est formé entre les communes d'Anglet, Bassussary, Bayonne, Biarritz, Bidart, Boucau, Briscous, Cambo les Bains, Hasparren, Itxassou, Lahonce, Larressore, Mouguerre, Saint-Palais, Saint Pierre d'Irube, Urcuit, Urt, Villefranque et d'Ustaritz un syndicat qui prend la dénomination de Syndicat Intercommunal pour la gestion du centre Txakurrak. »

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne